



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ressources

Question écrite n° 89238

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le référé sur les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales (54 milliards d'euros en 2014), rendu public le 1er septembre 2015 par la Cour des comptes, et plus particulièrement sur l'exécution des prélèvements sur les recettes de l'État et la gestion du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) qui en fait partie. La Cour estime que les règles qui encadrent l'exécution budgétaire des prélèvements devraient être précisées, simplifiées et sécurisées, avec une meilleure information du Parlement. La gestion du FCTVA devrait, quant à elle, être modernisée et rationalisée. Aussi, il souhaite connaître l'avis du Gouvernement sur la recommandation de la Cour visant à maîtriser les risques liés à l'environnement informatique en organisant la transmission dématérialisée des pièces justificatives par les applications de gestion des dotations remettantes à Chorus et en sécurisant, dans le système d'information financier de l'État, le montant maximal des prélèvements.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89238

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7360

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)